

# OÙ EN SOMMES-NOUS À NDDL ?

## FAISONS LE POINT SUR LE PROJET D'AÉROPORT DONT NOUS NE VOULONS PAS ET SUR LA MOBILISATION D'OPPOSITION QUI NE FAIBLIT PAS...

Malgré une mobilisation de grande ampleur qui a vu des dizaines de milliers de personnes venir manifester leur soutien à Notre-Dame-des-Landes, la création de dizaines de comités de soutien dans toute la France, l'apparition de nouvelles ZAD (Zone à défendre) dans d'autres régions pour lutter contre des projets d'aménagement nuisibles et imposés, l'État et VINCI repartent à l'offensive sur leur projet d'un deuxième aéroport à Nantes.

Avec le retrait des forces de l'ordre de la zone, après une pseudo-consultation publique et une commission de dialogue factice, la stratégie d'apaisement semble tabler sur une démobilisation – croient-ils – des opposant(e)s et un désintérêt médiatique.

Un an après une mobilisation exceptionnelle face à des expulsions soudaines et violentes, 4 mesures adoptées récemment indiquent clairement la volonté d'initier les travaux dans les plus brefs délais, au déni de toutes les évidences écologiques et des recours en justice des habitant(e)s :

*1. Dérogation demandée par VINCI pour le déplacement des espèces protégées avant la fin de l'année, vague mesure compensatoire pour masquer en réalité la destruction d'espèces protégées et de toute une zone humide et de son écosystème. Un dossier d'audit environnemental de 2000 pages a été mis en ligne par la préfecture de Loire-Atlantique pour 3 semaines à fin de "consultation" ! Ce dossier ne prend pas en compte les avis défavorables successifs du Conseil national de protection de la nature concernant les plans de déplacement des espèces.*

*2. Interdiction de semer sur les terres : VINCI/AGO a obtenu deux décisions, des tribunaux de Saint-Nazaire et de Nantes, interdisant à toute personne de semer sur la ZAD sous peine de 200 euros d'amende, au début même de la période de semis et alors que de nombreux paysans ont un accès légal à leurs terres. La décision du tribunal de Saint-Nazaire (concernant une partie de la Zone d'aménagement différé) a été annulée, mais celle du tribunal de Nantes reste valide.*

**COMITÉ DE SOUTIEN à NOTRE-DAME-DES-LANDES**

[nddl41.overlog.com](http://nddl41.overlog.com)

*3. Reprise des expulsions : l'offensive judiciaire a repris, puisque des huissiers sont passés à la ferme de Bellevue et à la Châtaigne pour signifier l'expulsion imminente, et le Moulin de Rohanne sera expulsable à partir du 22 novembre, date du rendu de la décision du tribunal administratif.*

*4. Déclaration d'utilité publique du barreau routier, qui est un corollaire de la construction de l'aéroport, et montre la volonté de l'État et de VINCI d'avancer dans les travaux coûte que coûte, en dépit de la mobilisation.*

Le Comité de Soutien 41 aux opposants à la construction d'un aéroport à NDDL affiche sa détermination à lutter contre ce projet et contre les porteurs des grands projets nuisibles et imposés, comme la multinationale prédatrice VINCI qui, en collusion avec des élus plus soucieux de leurs privilèges que du bien public, étendent la sphère de la marchandisation, la destruction des ressources vitales et le contrôle sur nos vies.

**À NOTRE-DAME-DES-LANDES ,**

**AYRAULT + VINCI + CRS =  
MORT DES PAYSANS.**

**S'ILS DÉTRUISENT  
NOTRE LIEU D'ORGANISATION,  
NOUS OCCUPERONS LES LEURS !**

**COMITÉ DE SOUTIEN À NOTRE-DAME-DES-LANDES**  
[nddl41.overlog.com](http://nddl41.overlog.com)

***Permanence tous les mardis à 18h  
au LIBER'THÉS, 21 avenue Président Wilson à BLOIS***